

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20250630-D\_30\_06\_2025\_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

Publication : 04/07/2025

**Délibération n°30-06-2025-030**

7.10 Divers

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 30 juin 2025*

Date de convocation	24 juin 2025
Date d'affichage	24 juin 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	48 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 30 juin à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Étaient présents** : 39 - M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Était représenté** : 3 - M. Serge AUGER représenté par M. Pascal DAVID, M. Jean-Pierre CIRON représenté par Mme Marianne BLOT, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

**Pouvoirs** : 6 – M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Jean DUMUR ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Pierre TORCHÉ ayant donné pouvoir M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS.

**Étaient excusés** : 7 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pascal BOURGOIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS.

**Secrétaire de séance** : M. Didier TORCHÉ.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

## BUDGET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états de demande d'admission en non-valeur pour le budget général et le budget SPANC du 29 avril 2025 transmis par Madame La Trésorière,

Considérant que Madame La Trésorière a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la Communauté de communes auprès des débiteurs et que les poursuites engagées sont restées sans suite,

Vu le rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

**ADMET** en non-valeur les titres de recettes suivants :

BUDGET	MOTIF DE LA PRESENTATION EN ADMISSION EN NON-VALEUR	EXERCICE CONCERNE	MONTANT	OBJET DU TITRE
CCPE	Combinaison infructueuse d'actes	2020	293,17 €	Refacturation des frais de fourrière animale
		2021	292,70 €	
		2022	439,05 €	
		2023	319,53 €	
	TOTAL			1 344,45 €
SPANC	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite	2022	2,28 €	Diagnostic SPANC (cessions)
	TOTAL			2,28 €

**AUTORISE** le Président ou son représentant à :

- inscrire ces créances irrécouvrables :
  - o sur le budget général au compte « 6541 – Créances admises en non-valeur » d'un montant de 1 344,45 €,
  - o sur le budget annexe SPANC un montant de 2,28 € au compte « 6541 – Créances admises en non-valeur »,
- signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 30 juin 2025

Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Le Secrétaire de séance

Le Président

M. Didier TORCHÉ

M. Didier REVEAU